

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 36/1817 :**

Projet culturel et patrimonial autour du temple des Casernes

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1817 : Projet culturel et patrimonial autour du temple des Casernes.**

*Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population*

Le Maire informe l'Assemblée que les structures associatives d'animation et de loisirs régies par la Loi 1901 œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise dans le domaine culturel.

L'association gestionnaire du temple des Casernes a sollicité la mairie pour un projet culturel et patrimonial.

Celui-ci concerne le temple des Casernes, lieu historique du centre-ville de Saint-Pierre depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, inscrit au titre des Monuments Historiques en 2010 et qui a été sélectionné en 2019 comme projet emblématique par la Mission du Patrimoine portée par Stéphane Bern. La restauration du temple a été réalisée par les Ateliers Prévost, architectes du patrimoine à La Réunion.

A cette occasion, une plaque gravée et insérée dans le mur a été découverte. Cette plaque qui contient des éléments de datation et des indications historiques concernant ce patrimoine a fait l'objet d'études approfondies de la part d'une équipe de chercheurs du CNRS de Paris et de l'Institut Français de Pondichéry accompagnée par des chercheurs réunionnais (CNRS-CESAH). Cette équipe souhaite faire une restitution de ses travaux à travers un événement qui comprend le dévoilement de la plaque avec une traduction en français ainsi qu'une table ronde sur le site des ateliers mauriciens.

Au titre de l'année 2024 et dans le cadre de ce projet de valorisation du patrimoine culturel de la ville, l'association sollicite ainsi une aide financière de 6 000 €.

La Commune de Saint-Pierre propose un soutien financier à l'association à hauteur de 4 000 €.

Le financement de cette action s'effectuera sur la ligne budgétaire 2024 des affaires culturelles : Subventions aux associations – Imputation : 024 65748 25 Antenne : CULTURE - **RE 24000069**

CONSIDERANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique patrimoniale, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par l'association au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre des actions qui concourent à l'intérêt public.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Kovil Sri Devi Marliemin ;**

• **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à ces affaires.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1817-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024